

## Le fabuleux destin d'une place de cinéma

En France, le prix de la place de cinéma s'élève en moyenne à 6,51 euros.  
Comment se décompose-t-il ?

- 5,5% sont reversés à l'Etat via la TVA.
- 10,72% sont reversés au Centre National du Cinéma et de l'image animée, le CNC, via la TSA, la taxe spéciale additionnelle qui constitue environ 40% du budget cinéma du CNC. Placé sous la tutelle du Ministère de la culture, sa mission est notamment de financer :
  - o La construction, l'entretien, et la modernisation des salles
  - o La création de films, grâce notamment à un fonds de soutien destiné à des producteurs.
  - o La distribution de films originaux et audacieux, faisant moins d'entrées.

Reste ensuite 83,78%. C'est ce qu'on appelle la Base Film, sur laquelle :

- 1,51 % sont reversés à la SACEM qui gère ensuite la répartition des droits musicaux dus aux auteurs, compositeurs et éditeurs
- Une part est destinée à l'exploitant : C'est le directeur de la salle de cinéma, il peut être indépendant ou rattaché à un groupe comme Pathé ou UGC par exemple. Il a besoin de cet argent pour entretenir et faire fonctionner sa ou ses salles.
- Une part est destinée au distributeur : Il négocie la programmation du film en salle avec l'exploitant et gère sa promotion (affiche et bande annonce par exemple). Le distributeur rémunère le producteur, qui reverse ensuite un salaire ou un pourcentage aux équipes du film : réalisateurs, scénaristes, acteurs, techniciens...

La répartition entre exploitant et distributeur s'appelle le taux de location, et se négocie chaque semaine pour chaque film. La semaine de sortie du film, ce taux est environ de 50%, c'est-à-dire que l'exploitant et le distributeur se partagent la recette équitablement. Puis, si l'exploitant décide de garder le film à l'affiche, le taux de location peut parfois évoluer légèrement à son avantage, en fonction des négociations menées avec le distributeur. Cependant, la production des films a

Dessine-moi l'éco

par



explosé : 579 films ont été produits et distribués en 2010, 716 l'ont été en 2017. Ainsi, les films restent moins longtemps à l'affiche et le taux de location est le plus souvent de 50% tout le temps. La stratégie des exploitants pour faire face à l'augmentation du nombre de films est donc d'investir en ajoutant de nouvelles salles à leurs cinémas, souvent plus petites.

Parce qu'elles servent à rémunérer et financer de multiples acteurs, les recettes des salles de cinéma jouent un rôle primordial dans le développement du cinéma en France.